



Paris, le 26 mars 2014

Projet de réforme de la police judiciaire en Corse et Outre-mer : Le front du refus !

Dans la continuité des réunions organisées dans les territoires concernés, puis devant le DGPN le 13 mars dernier, l'intersyndicale a été reçue le mardi 25 mars 2014 par Monsieur Renaud VEDEL, directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'intérieur, entouré par M. BALLAND (DGPN) et Mme BALLESTRAZZI (DCPJ) et de leurs conseillers, Isabelle GUILLOTEAU pour le DGPN et Jean-Paul PECQUET, pour le cabinet ministre.

En préambule, Monsieur VEDEL a reconnu que ce projet de réforme « avait fait couler beaucoup d'encre » et suscité une forte inquiétude parmi les policiers de tous grades. Il a néanmoins rappelé que l'attente de la population vis à vis du service public avait été mise en exergue par un manque de résultats en 2012, mais que depuis les moyens supplémentaires accordés à la police, conjugués à un investissement du personnel, avaient permis d'obtenir de bons résultats y compris sur initiative, en Corse et Antilles-Guyane.

D'après le Préfet VEDEL, dans un souci de consolider l'action des forces de l'État sur des territoires difficiles comme la Corse et les Antilles-Guyane, il faut aller plus loin, unifier et conjuguer le travail des deux forces de sécurité, en développant la pratique des co-saisines, en intégrant davantage les fonctions supports de la Police Judiciaire (direction, PTS, interventions, avoirs criminels...). Ainsi, un projet réformiste de réorganisation de la Police Judiciaire a été construit pour la Corse, les Antilles et la Guyane. Il a affirmé que le projet n'était pas « bouclé » mais que dans une telle réforme le ministre de l'Intérieur n'était pas seul maître d'œuvre, et qu'il avait donc fallu obtenir l'accord de la Justice, particulièrement attachée au dualisme de saisine qu'offre le maintien des deux forces de sécurité sur tout le territoire national.

Il s'est déclaré conscient qu'un projet si novateur puisse être délicat à mettre en place, mais persuadé que la concertation qui débutait maintenant permettrait de trouver des solutions aux difficultés qui inquiètent les policiers.

Monsieur VEDEL a encore insisté sur le fait que ce projet ne visait pas à « brader la police nationale » et qu'en aucun cas il y avait une captation de la GN sur la PN, puisque pour la Corse, la direction était confiée à un policier.

Il a reconnu « le poids » de notre intersyndicale marquée par la cohésion de tous les syndicats représentatifs des corps de la police nationale, actifs, scientifiques comme administratifs, d'autant plus remarquable que les organisations syndicales sont déjà engagées dans une année électorale, davantage propice à la division.

Pour autant, Monsieur VEDEL a révélé d'emblée que son objectif n'était pas de remettre à plat ce projet mais de seulement de l'améliorer en fonction de nos propositions.

L'intersyndicale a souhaité rétablir la réalité de ses positions en rappelant qu'elle n'était absolument pas opposée à une réforme de l'organisation et du fonctionnement de la mission de police judiciaire en Corse et aux Antilles-Guyane, puisque depuis des années nombre de ses membres dénonçaient des dysfonctionnements, réclamaient une réforme, et avançaient des pistes de réflexion.

L'opposition de l'intersyndicale au projet ULCOC-ULCOVAG présenté par le ministère tient donc à des questions de méthode et de contenu, et pas au principe même d'une réforme.

Pendant plus de trois heures d'échanges intenses, tous les secrétaires généraux suivis par les représentants locaux, à tour de rôle, ont réaffirmé leur opposition à ce projet concernant non seulement la Corse mais aussi les Antilles-Guyane.

L'intersyndicale a mis en évidence que le projet en l'état non seulement niait la réalité et la proportion des forces de sécurité présentes sur ces territoires, et ainsi ne valorisait pas à leur juste niveau les pôles d'excellence de la Police Nationale, mais encore ne respectait pas les principes qui doivent animer un dialogue social sain, serein et constructif.

En effet, chiffres à l'appui, l'intersyndicale a démontré que le traitement de la criminalité et du terrorisme est très majoritairement assuré par les services de la Police Judiciaire, bien au delà de la prétendue parité avec les SR de la Gendarmerie qui sous-tend le projet de réforme du ministère.

Les effectifs de la Police Nationale consacrés à ce travail d'investigation sont largement supérieurs en nombre, en expérience, spécialisations, et en volume et importance des saisines judiciaires.

L'intersyndicale a donc demandé une réelle concertation, réfléchie, affinée, afin que le ministère puisse proposer un projet qui améliore réellement la mission de sécurité, au lieu de céder aux mauvaises raisons qui aboutissent à complexifier l'organisation des services en ajoutant une troisième entité mixte aux deux forces déjà présentes.

Tout simplement, ce projet de réforme de la police judiciaire en Corse et aux Antilles-Guyane ne répond aux attentes d'aucun des professionnels concernés de la Police Nationale, quel que soit le corps, le grade, ou la direction d'emploi.

De même, l'intersyndicale a fait valoir qu'il était peu pertinent pour ce projet de faire référence à la « *période éruptive connue en Corse* », car si cette formule pouvait s'appliquer il y a encore deux ans, aujourd'hui les résultats positifs obtenus par les services de polices judiciaires sont unanimement reconnus. Aucune urgence ne saurait donc justifier la précipitation.

En fin de réunion, les délégués des départements corses ont illustré par un florilège d'exemples et anecdotes les aberrations récurrentes qui, certes, justifieraient une réforme, mais assurément pas celle présentée par le ministère de l'Intérieur :

- Des agents spécialisés et des techniciens de PTS non autorisés à travailler sur les plateaux techniques de la GN alors que les gendarmes ont accès au matériel des services de PTS ;

- Sur une co-saisine PJ/SR, des policiers qui doivent se transporter sur les lieux en plus de deux heures de voiture, contre quelques minutes d'hélicoptère pour les gendarmes ;
- La montée en puissance calculée depuis des années par la GN sur la matière PJ, dans le seul but de revendiquer une parité dans l'attribution des responsabilités ;
- Un morcellement du renseignement et des dossiers en matière criminelle et terroriste qui ne pourrait que s'aggraver par l'ajout de structures nouvelles ;
- Un « doublonnement » récurrent des services ;
- Les maîtres-chiens policiers obligés d'abreuver leurs animaux avec un jerrican d'eau car, faute de disposer d'un compteur d'eau indépendant dans les locaux de gendarmerie qui les héberge ;
- Une haute autorité militaire affirmant qu'aucun militaire de la DOS ne montera jamais dans un véhicule de la BRI et inversement...
- etc.

Les organisations syndicales ont aussi voulu replacer ce projet dans le contexte général des positions systématiquement adoptées par le Gendarmerie depuis maintenant plusieurs années à l'occasion de diverses réformes.

Ont été cités en exemple :

- Le « Renseignement Gie » : maintien des cellules de renseignements locales et création d'une sous-direction opérationnelle (SDAO) ;
- La création d'une cellule nationale Gie des avoirs criminels alors même que le ministre de l'Intérieur vient d'annoncer la mutualisation de cette matière ;
- Les redéploiements Police/Gie à l'issue desquels les transferts de population entre les zones couvertes par les deux forces sont étonnamment d'une parfaite symétrie ;
- Les exigences (et l'obtention !) de postes à responsabilités dans des services composés majoritairement de policiers, sans qu'aucune réciprocité n'intervienne.

Concernant le projet de réforme ULCOC - ULCOVAG, les organisations syndicales ont unanimement répété qu'elles le rejettent, sans pour autant refuser d'ouvrir des négociations qu'elles ont liées à la nécessité de repartir d'une « page blanche » et à la condition d'un report de la date de mise en œuvre fixée au 1/09/14.

Le Préfet VEDEL, après une ultime tentative pour convaincre l'auditoire, a indiqué que la date butoir ne serait pas repoussée, et qu'en ce qui concerne la remise à plat de la réforme, il ne pouvait pas prendre seul une telle décision.

L'impression générale des membres de l'intersyndicale a donc été d'avoir mené un « dialogue de sourds » puisqu'aucune réponse n'a été apportée à ses arguments, et que le dialogue social n'a pas progressé.

L'intersyndicale, informée de la rencontre programmée pour le 26 mars entre le Cabinet du ministre de l'Intérieur et les représentants de la Gendarmerie Nationale, attend maintenant la décision du Ministre de l'Intérieur.

L'intersyndicale